

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 13 décembre 2022 à 18H00**

---

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 29

Pouvoirs : 5

Votants : 34

---

**Présents :**

**BORT L'ETANG**

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

**BULHON**

M. Jean-Baptiste GIRARD

**CREVANT-LAVEINE**

Mme Sylvie EXBRAYAT

**CULHAT**

M. Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

**JOZE**

M. Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

**LEMPY**

Mme Déolinda DE FREITAS

**LEZOUX**

M. Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, M. Christian BOURNAT, Mme Catherine MORAND, M. Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, M. Romain FERRIER, M. Gilles MARQUET, Mme Eliane GRANET

**MOISSAT**

M. Thierry TISSERAND, Mme Isabelle GROUIEC

**ORLEAT**

Mme Patricia LACHAMP

## **PESCHADOIRES**

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, M. Jean-Louis DERBIAS

## **RAVEL**

Mme Michelle CIERGE

## **SAINT-JEAN-D'HEURS**

M. Bernard FRASIAK

## **SEYCHALLES**

M. Yannick DUPOUÉ, M. Antoine LUCAS

## **VINZELLES**

Mme Laurence GONINET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Agnès TARTRY-LAVEST (donne pouvoir à Mme Sylvie EXBRAYAT), Mme Séverine VIAL (donne pouvoir à M. Bernard FRASIAK), M. Cédric DAUDUIT (donne pouvoir à M. Christian BOURNAT), Mme Elisabeth BRUSSAT (donne pouvoir à M. Florent MONEYRON), M. René BROUSSE (donne pouvoir à Mme Michelle CIERGE)

**Suppléant présent :** Mme Nathalie DE LA FUENTE

**Absent :** Mme Anne-Marie OLIVON

**Est nommé secrétaire de séance :** M. Jean-Louis DERBIAS

---

Le Procès-verbal n°03 du Conseil Communautaire du 08 novembre 2022 est présenté et approuvé à 33 voix POUR et 1 abstention.

## SPANC

### 1- Vote des tarifs des prestations et de l'astreinte

Rapporteur : T.TISSERAND

Le Conseil Communautaire a décidé de ne pas modifier le tarif de contrôle de la campagne de diagnostic en cours pour une question d'équité entre les communes et de procéder à une augmentation des contrôles pour vente, de conception et de bonne exécution afin de réduire le déficit du service.

Les tarifs suivants pour l'année 2023 ont été approuvés à l'unanimité :

PRESTATION / PRIX en euros TTC	Tarif actuel	Montant proposé
Diagnostic des installations existantes	100€	100€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien	100€	100€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières	130€	150€
Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable de la conception d'une installation neuve ou à réhabiliter)	100	110€
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	100	110€
AMENDE / astreinte financière pour refus de contrôle	Voir tableau ci-dessous Maximum 400%	
Astreinte financière pour non remise en conformité	400 % de la redevance	

Amende pour refus de contrôle :

Année	Etapes	Majoration de la redevance
N	Refus de visite	100 %
N + 1	1. Courrier proposant un nouveau rendez-vous avec Avis de réception 2. Absence de réponse dans le délai imparti de 1 mois. 3. Refus de visite (renouveler chaque année)	200 %
N + 2		300 %
N + 3		400 %
N + x		400 %

### 2- Modification du règlement d'attribution de l'aide pour la réalisation d'une étude de sol et la définition de la filière dans le cadre de la réhabilitation de leur assainissement non collectif

Rapporteur : T.TISSERAND

Afin d'être incitatif et d'aider les administrés à la mise aux normes de leurs installations, la CCEDA a mis en place une subvention pour la réalisation de l'étude sol et la définition de la filière avec un plafond de 375€ par dispositif d'assainissement non collectif.

Le montant de 15 000€ prévu au budget primitif 2022 sera reconduit pour 2023. Le conseil communautaire a validé à **l'unanimité** la reconduction du dispositif d'aide.

## **ECONOMIE**

### **3- PAI : Cession de parcelles à la Société H2E**

Rapporteur : F.MONEYRON

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la cession d'une parcelle de terrain de 5000m<sup>2</sup> à prendre pour partie sur la parcelle cadastrée B 1764 d'une plus grande contenance de 28 502m<sup>2</sup> au prix de 15€ HT le mètre carré, ainsi que la réalisation du défrichage et du dessouchage du terrain correspondant.

### **4- ZI / ZA : Avenant n°1, Marché n°03-2021, Mission de Maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : F.MONEYRON

Les élus de la CCEDA ont choisi de confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification des espaces publics des ZA au cabinet REALITES (42 100 Roanne).

Suite à différentes études et compte-tenu de l'évolution des travaux, il était nécessaire de prendre un avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** le nouveau montant de 41 406.84€ HT, soit 49 688.20€ TTC.

### **5- Avenant n°2, marché n°03-2020 « Travaux d'aménagement et de viabilisation du PAI – Tranche 4 »**

Rapporteur : F.MONEYRON

Les élus de la CCEDA ont choisi d'affermir la Tranche Conditionnelle du marché relative aux travaux de VRD (Tranche 4) sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier. **A l'unanimité**, le Conseil Communautaire a accepté les modifications à introduire dans le marché initial « Travaux d'aménagement et de viabilisation du Parc d'activités Entre Dore et Allier, Tranche 4 » visant à modifier le montant du marché, d'allonger la durée de réalisation des travaux en portant le délai global à 10 semaines et de signer l'avenant n°2, le nouveau montant du marché s'établit à 194 057.14€ HT soit 232 868.56€ TTC.

### **6- ADIE : Convention de partenariat 2023-2025**

Rapporteur : F.MONEYRON

La CCEDA soutient les actions de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Une convention triennale avait été signée pour une durée de 3 ans, et a permis

de soutenir des porteurs de projets ayant choisi de créer leur entreprise. Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** de reconduire ce partenariat pour une durée de 3 ans et de participer à hauteur de 10 000€ annuel.

#### **7- ZI/ZA : Marché n°04-2022 « Travaux de requalification des ZA de la CCEDA », Choix des titulaires**

Rapporteur : F.MONEYRON

Madame la Présidente rappelle qu'une consultation a été lancée afin de retenir deux titulaires Lot 1 : Travaux VRD et Lot 2 : Espaces Verts / Mobilier pour les travaux de requalification des espaces publics des ZA de la CC Entre Dore et Allier. Les travaux seront programmés en 2023 pour la ZI les Hautes à Lezoux et en 2024 pour les ZA Le Bournat à Orléat et Hautes Technologies à Peschadoires.

Le Conseil Communautaire a accepté à **l'unanimité** de désigner SNC EIFFAGE CENTRE EST (63100 Clermont-Ferrand) Titulaire du lot 1 du marché n°04-2022 «Travaux de requalification des ZA de la CC Entre Dore et Allier» pour un montant de 641 669.10€ HT (Offre variante enrobé retenue) soit 770 002.92€ TTC et ASP (63350 Joze) Titulaire du lot 2 du marché n°04-2022 «Travaux de requalification des ZA de la CC Entre Dore et Allier» pour un montant de 97 101.30€ HT (Tranche Ferme : 74 199.70€ HT / Tranche Optionnelle : 22901.60€ HT) soit 116 521.66€ TTC.

#### **8- Journées Portes Ouvertes Entreprises 2022 – Convention de partenariat avec TDM – Modification**

Rapporteur : F.MONEYRON

La CCEDA participe financièrement à l'opération « Journées Portes Ouvertes Entreprises » organisée par la CC Thiers Dore et Montagne. Une participation financière de la Communauté de Commune Entre Dore et Allier est sollicitée pour la communication et la promotion de cette manifestation.

La participation financière de la CCEDA nécessite d'être réajustée, compte-tenu du coût final de l'opération qui s'élève à 3 302€ TTC.

Le Conseil Communautaire a validé à **l'unanimité** de fixer la participation financière à l'édition 2022 de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier à hauteur de 1000€.

#### **9- ZI/ZA Travaux de requalification : DETR 2023 –Demande de Subvention travaux ZI les Hautes Lezoux**

Rapporteur : F.MONEYRON

Conformément au calendrier de réalisation retenu, les travaux démarreront en 2023 sur la ZI les Hautes (2024 pour les ZA Le Bournat à Orléat et ZI Hautes Technologies à Peschadoires) ; suite à la consultation lancée « Travaux de requalification des espaces publics des ZA de la CC Entre Dore et Allier », le montant général des travaux sur l'ensemble des zones s'élève à 738 770.40€ HT.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Coût (HT)	Nature des recettes	Coût (HT)
Travaux de requalification des espaces publics Lot 1 VRD	495 641.25€	<i>Aides publiques :</i> - DETR (30%) à solliciter sur montant des dépenses éligibles (plafond)	150 000€
Lot 2 Espaces verts / Mobilier	32 518€	Conseil Départemental Puy-de-Dôme (Plan de relance)	120 000€
		<i>Total Aides Publiques - Prévisionnel</i>	270 000€
		<i>Autofinancement</i>	
			258 159.25€
<b>TOTAL DEPENSES (HT)</b>	<b>528 159.25€</b>	<b>TOTAL RECETTES (HT)</b>	<b>528 159.25€</b>

## FRANCE SERVICES

### 10- Convention de mise à disposition de locaux à l'agence départementale d'information sur le logement du Puy-de-Dôme (ADIL)

Rapporteur : G.FRICKER

Le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité la proposition de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy de Dôme) de faire une permanence hebdomadaire dans les locaux de son Espace France services et à autoriser Madame La Présidente à signer la convention de mise à disposition.

## ENFANCE-JEUNESSE

### 11- Transfert des centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires sous gestion CCEDA - Grille tarifaire du séjour Ski proposé lors des vacances de février 2023

Rapporteur : J.HUGUET

Dans le cadre des centres de loisirs, 4 mini-séjours accessoires ont été inclus dans le contrat de prestation avec l'UFCV. La CCEDA en tant qu'organisateur des ALSH doit définir les prix de ces séjours. Un séjour à dominante Ski est proposé en février 2023 aux familles du territoire. Le Conseil Communautaire a approuvé à **32 voix POUR et 2 abstentions** la grille tarifaire suivante :

**CCEDA - Tarifs séjour SKI : HIVER 2023 (12 - 14 ans) (16 places)**

Quotient familial	-550	551 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1500	Plus de 1500	Hors CCEDA
Coût séjour (5 jours)	435 €	435 €	435 €	435 €	435 €	435 €	435 €	435 €
Aide vacances CAF	48 à 41€/j	32€/j						
Reste à charge Familles	195 à 230€	275 €	435 €	435 €	435 €	435 €	435 €	
Proposition prise en charge CCEDA	40%	40%	55%	55%	50%	30%	30%	
Reste à charge familles	117 à 138€	165 €	195 €	195 €	217 €	305 €	305 €	435 €
Coût CCEDA max = 3400€ (déduction PSO comprise)								

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**12- Candidature au programme LEADER Puy-de-Dôme 2023-2027**

Rapporteur : F.MONEYRON

Le territoire de la communauté de communes Entre Dore et Allier est éligible au programme LEADER 2014-2022 porté par le GAL Livradois-Forez et qui arrive à terme. Les territoires actuellement porteurs de programme LEADER sur la période 2014 – 2022, dont le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, se sont organisés afin de construire une candidature à l'échelle du Puy-de Dôme entre les partenaires (Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ; Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ; Syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ; Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ; Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ; Communauté de Communes de Plaine Limagne). Les partenaires ainsi désignés ont choisi de ne pas créer de structure nouvelle et d'en confier le portage au Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles. Une convention entre ces six structures partenaires précisera les modalités de partenariat et de fonctionnement de ce GAL. Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve la candidature au programme LEADER Puy-de-Dôme 2023-2027, approuve la stratégie locale de développement du programme LEADER 2023-2027 présentée par ce GAL et s'engage à y participer.

## **RH**

### **13- Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme**

Rapporteur : J.HUGUET

Le Conseil Communautaire a accepté à **l'unanimité** d'adhérer à nouveau à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

### **14- Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : J.HUGUET

La mise à jour du tableau des effectifs comporte 2 créations d'emplois permanents et 5 suppressions d'emplois permanents, dans le cadre de la réorganisation des services qui a pour objectif une amélioration de l'efficacité, de la cohérence et de la lisibilité dans la mise en œuvre des politiques de la Communauté de communes au service du territoire et de la population.

Un nouvel organigramme a été défini.

**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire a approuvé le tableau des effectifs projeté au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que le nouvel organigramme.

## **URBANISME**

### **15- Modification simplifiée n°4 du PLU de Lezoux : définition des modalités de mise à disposition du public**

Rapporteur : F.MONEYRON

Dans le cadre de la modification simplifiée n°4 du PLU de Lezoux, le Conseil Communautaire a décidé, à **l'unanimité**, des modalités de mise à disposition au public.

## **COMMUNICATION**

### **16- Marché 2023-2024 – choix du titulaire du marché**

Rapporteur : MF.MARMY

Une consultation relative à la création et à la gestion d'outils de communication pour la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, d'une durée d'un an, reconductible tacitement une fois, a été menée.

Après examen de l'offre, en commission d'appel d'offres du 05 décembre, il est proposé de retenir pour le marché à bon de commande n°05-2022 « réalisation et gestion d'outils de communication pour la communauté de communes Entre Dore et Allier – années 2023 et 2024 » l'offre du prestataire suivant : « agence QUI PLUS EST » pour un montant minimum de 50 000€ HT soit 60 000 € TTC et de 200 000€ maximum, soit 240 000 TTC. Le Conseil Communautaire a validé à **l'unanimité**.



## FINANCES

### 17- Finances – budget principal – décision modificative n°2022/02

Rapporteur : D.PEYNON

Il est proposé un ajustement budgétaire au budget principal au niveau du chapitre 014 : atténuation de produits en dépenses de fonctionnement. En effet, les attributions de compensation versées aux communes sont supérieures au prévisionnel, suite au transfert de la compétence enfance-jeunesse. En recettes de fonctionnement, le FPIC reversé à la collectivité équilibre cette hausse.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de la décision comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-739211-01 : Attributions de compensation	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>110 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-73223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	110 000.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>110 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>110 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>110 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>110 000.00 €</b>		<b>110 000.00 €</b>

## TOURISME

### 18- Avenant 2023 a la convention d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes et la maison du tourisme du Livradois-Forez 2022-2024

Rapporteur : A.FORESTIER

La Communauté de Communes a délégué la compétence « information, accueil et promotion » à la maison du tourisme du Livradois-Forez et une convention d'objectif et de moyens a été signée. Le Conseil Communautaire a validé à l'unanimité le reversement de la partie de taxe de séjour validé par délibération du 14/06/2022, de s'engager dans une démarche de principe pour l'élaboration du schéma de développement touristique durable du Livradois-Forez et d'effectuer un versement à la Maison du Tourisme pour 2023 de la somme de 74 349€, correspondant à la contribution annuelle de 69 045€ à laquelle s'additionne le reversement de la taxe de séjour, soit 5 304€.

## AFFAIRE DIVERSE

### 19- Modification des statuts du Syndicat de la Basse Limagne

Il est rappelé que le SBL est un syndicat mixte formé à la carte ayant une compétence obligatoire eau potable et une compétence optionnelle d'assainissement non collectif.

- Prise de compétence optionnelle de l'assainissement collectif
- Changement de nom : le SIAEP de la Basse Limagne devient le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Basse Limagne)
- Modification de la numérotation de l'adresse

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** les modifications.

Le secrétaire de séance



Jean-Louis DERBIAS

La Présidente



Elisabeth BRUSSAT